

Modifications : exigence du français à l'admission

L'Université de Montréal améliore sa gestion des demandes de dispense à l'exigence de français à l'admission.

Le Service de l'admission et du recrutement a collaboré avec le Centre de communication écrite et le département des Technologies de l'information afin de simplifier sa gestion de l'exigence de français à l'admission. Une nouvelle version améliorée du formulaire de dispense est maintenant en ligne.

- Pour certaines conditions, les procédures administratives ont été assouplies.
- Les instructions ont été revues afin d'améliorer leur clarté.
- La signature manuscrite a été remplacée par des cases à cocher puisque le formulaire est téléversé dans un environnement où l'utilisateur est authentifié.

De plus, les étudiantes et étudiants doivent maintenant téléverser leur formulaire de dispense et pièces justificatives dans leur Centre étudiant. Les conditions de dispense ont également été revues :

- Les étudiants québécois doivent dorénavant fournir que leurs relevés de notes de la 4^e et 5^e secondaire. Auparavant, les relevés de notes des cinq années d'études secondaires leur étaient demandés.
- Les étudiants canadiens hors Québec doivent dorénavant fournir que leurs relevés de notes de la 11^e et 12^e secondaire. Auparavant, les relevés des notes de cinq années d'études secondaires leur étaient demandés.
- Pour les étudiants ayant réussi l'Épreuve uniforme de français et ayant fréquenté un établissement d'enseignement anglophone, notre système le reconnaît maintenant de manière plus automatisée. Ces étudiants n'auront plus à demander une dispense après le dépôt de leur demande.

Service de l'admission
et du recrutement

Université 
de Montréal et du monde.